

INSCRIPTION

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE JUSQU'AU 23 MARS

sur le site www.cda-vosges.com

ou BULLETIN À RETOURNER AVANT LE 19 MARS pour un paiement en chèque ou espèces

(chèque établi à l'ordre de la Chambre d'Agriculture des Vosges)

INSCRIPTION TRAIL ET MARCHÉ

Stéphane DUFAYS
17 rue Pierre Mendès France
88140 BULGNÉVILLE

INSCRIPTION VTT

Jackie MULLON
1 rue du Professeur Roux
88000 ÉPINAL

INSCRIPTION VELO ROUTE

Jean-Christophe BERNARDIN
114 rue de la Louvière
88380 ARCHETTES

! \/ TOUTE INSCRIPTION INCOMPLÈTE OU NON PAYÉE NE SERA PAS VALIDÉE ! \/

Toute inscription réalisée le 24, 25 ou 26 mars sera majorée de 3€ (voir conditions dans le règlement)



Entreprise, association, club ? Jusqu'au 17 mars, bénéficiez d'un tarif préférentiel !

Contactez-nous par mail pour connaître les modalités : traildesterroirsvosgiens@vosges.chambagri.fr

- Trail 11 km 10€** *La moitié des recettes sera reversée à l'association « Simon avenir était de marcher »*
réservé aux coureurs nés en 2007 et avant (à partir de la catégorie cadet)
- Trail 21,5 km 20€**
réservé aux coureurs nés en 2003 et avant (à partir de la catégorie espoir)
- VTT 42 km 10€** **VTT 35 km 10€** **VTT 22 km 8€**
- Vélo route 25 km 6€** **Vélo route 67 km 8€**
- Marche 8 km 10€** gratuit pour les moins de 8 ans **Marche 14 km 10€** gratuit pour les moins de 8 ans

Nom..... Prénom.....

Homme Femme Date de naissance/...../..... Accord parental pour les mineurs

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Club..... N° de licence

Téléphone..... Téléphone en cas d'urgence.....

Mail

Fait à..... **Signature**

Le.....

En vous inscrivant, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement de l'évènement et en acceptez les clauses sans restrictions (règlement à consulter sur le site www.cda-vosges.com)

INSCRIPTION TRAIL, JOINDRE OBLIGATOIREMENT

> **Pour les licenciés** : une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin (**en cours de validité à la date de la manifestation**)
ATTENTION Ne sont pas acceptées les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) et les licences TRIATHLON

> **Pour les licenciés des fédérations mentionnées ci-dessous** : une **licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation** sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la **pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

> **Pour les non licenciés** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an